CCI SEINE-ET-MARNE

REÇU le
02 MAR. 2026
Rép: LRAR

Le Président

MAIRIE
Mme Marième TAMATA-VARIN
Maire
3 Grande Rue
77390 YEBLES

Serris, le 16 février 2026

Nos réf. : DAT.FP/EM26-005

Service Données et Analyses Territoriales

Affaire suivie par Elodie MAZIN – elodie.mazin@seineetmarne.cci.fr

Objet : PLU YEBLES

Madame le Maire,

Le Conseil Municipal a délibéré pour arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Yèbles. Ce dernier nous a été transmis le 16 décembre 2025 pour avis dans le cadre de l'association de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne à cette révision de PLU et conformément à l'article L 132-7 du code de l'Urbanisme.

Après analyse du document et vérification de la prise en compte de ses remarques formulées dans son avis du 7 mai 2025 sur le PLU arrêté le 29 février 2024, la CCI Seine-et-Marne constate la pleine reprise de ses demandes de compléments.

La CCI Seine-et-Marne formule donc un avis favorable sans remarque sur le PLU arrêté le 12 décembre 2025.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.

Jean-Charles HERRENSCHMIDT